

M. Fisher: Monsieur le président, je voudrais revenir à mon sujet et dire au ministre que je lis autre chose que la *Free Press*! J'admets avec lui qu'elle est légèrement prévenue mais pour faire contrepoids, je lis les pages réactionnaires de la *Winnipeg Tribune*. Je veux revenir à cette déclaration du ministre d'après laquelle il aurait envoyé une lettre à ces trois membres du Parlement pour leur demander de signaler des cas d'indigence sans faire aucun cas de l'allégeance politique. Si je comprends bien, il veut dire que ce qu'il propose, c'est une bien meilleure façon de procéder que celle qui avait cours sous l'ancien régime.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Bravo!

M. Fisher: Un député des provinces Maritimes dit "bravo". Ceux d'entre nous qui font preuve d'un peu de détachement et qui n'ont jamais été en mesure de pratiquer le favoritisme politique ont remarqué un sentiment profond chez certains membres du gouvernement qui estiment qu'on devrait distribuer plus de faveurs. Ceux d'entre nous qui sont désintéressés, dans une certaine mesure, ont plutôt admiré l'attitude du ministre des Travaux publics en particulier, qui se serait opposé assez fermement à ce genre de distribution de faveurs. Je dois comprendre que c'est ce qu'il a fait; cela a beaucoup gêné certains membres du gouvernement, mais nous l'en admirons à cause de cela.

Voici que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, dont l'idéalisme pour moi ne fait pas plus de doute que celui du ministre des Travaux publics, demande à des députés de proposer des candidats à des emplois. Est-ce parce que le service national de placement ne pouvait pas faire son travail? Ne croit-il pas qu'il vaudrait mieux, chaque fois qu'il s'agit d'emplois au service de l'État, que le service national de placement ou la Commission du service civil s'en occupe au lieu des membres du Parlement? Je tiens à avoir l'assurance que cette façon de voir est acceptée et qu'il soit reconnu, peut-être, qu'en ce qui concerne les parcs, son ministère travaille dans ce sens.

Je sais qu'il a été proposé à son ministère qu'un parc fédéral soit créé dans la région du mont McKay, dans les environs de Fort-William. Je suis sûr que des problèmes se poseraient à tout député venant de la région, si le programme était élargi en ce sens. Je vois des gens frapper aux portes. Cela pourrait émpiéter sur les tâches des membres du Parlement et gêner leur travail. Un principe est ici en jeu. J'aimerais que soient énoncés plus clairement les critères exposés dans la lettre envoyée à ces députés, ainsi que le rôle du service national de placement.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

Je voudrais dire que je ne crois pas qu'il soit question d'avalier toute nouvelle qui émane de Brandon ou tout ce qui paraît dans la *Free Press* de Winnipeg.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Je crois que l'honorable député a posé une question raisonnable et je suis désolé de n'avoir pu bien préciser mon point de vue. Dans les régions où des bureaux du service national de placement sont proches, ce que j'aime que le ministère fasse quand il a besoin d'hommes pour ces travaux est de s'adresser au bureau du service national de placement et de demander au surintendant d'embaucher les travailleurs. Il n'y a pas de difficultés dans la grande majorité des parcs, mais il y en a certains qui sont très éloignés des bureaux du service national de placement et nous avons pour principe d'employer des hommes qui habitent près des parcs. Cela s'applique en particulier au parc de Terra-Nova à Terre-Neuve et au parc du Cap-Breton. Dans ces régions nous avons demandé à des personnes travaillant dans tous les domaines, pasteurs, prêtres, etc., de nous indiquer des gens nécessaires de façon que nous puissions les employer. Nous avons songé à d'autres méthodes telles que le roulement, afin d'étendre le travail et ainsi de suite. En général, un effort assez considérable a été accompli dans ce sens.

C'est avec un vif étonnement que j'ai lu ces renseignements dans la *Tribune* et la *Free Press*, parce que je sais pertinemment que nous avons eu une discussion à l'automne,—je ne saurais préciser la date sans vérifier mes notes,—alors qu'on a posé la question de savoir si les cultivateurs des environs du parc Riding-Mountain devaient être inclus dans la liste du service national de placement. Je sais que j'ai approuvé l'idée d'embaucher ces cultivateurs, si on pouvait les recommander. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire à ce propos. A ma connaissance, aucune plainte n'est parvenue des parcs de l'Ouest. Il y a eu quelques plaintes l'an dernier, comme le sait l'honorable député de Bonavista-Twillingate, en ce qui concerne les parcs de l'Est. Mais, dans l'ensemble, je crois que l'administration n'a donné lieu qu'à très peu de plaintes. Je crois que cela a aidé considérablement les députés de tous les partis, en ce sens qu'ils ont pu embaucher des employés sans devoir s'en tenir strictement à des directives de parti. Ils ont pu agir sans pression, ce qui a facilité d'autant mes relations avec les autorités qui s'occupent des parcs. Je ne sais trop ce que je pourrais ajouter à cela.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre m'ayant fréquemment mis en cause et ayant rappelé notamment la